

- Prescriptions surfaciques**
- Emplacement Réserve
 - Espace Boisé Classé
 - Prescription de constructibilité - étude Loi Barriery
 - Périmètre soumis à des orientations d'aménagement et de programmation
 - Trame verte à préserver
 - Zone humide à préserver

NB : Des OAP thématiques sont également applicables sur le territoire. Se référer à la pièce n°3 du PLU.

- Prescriptions ponctuelles**
- Bâtiment susceptible de changer de destination
 - Élément patrimonial à protéger

- Prescriptions linéaires**
- Préservation des RDC d'activités


- Autres informations :**
- Périmètre de l'AVAP/SPR
 - Bâtiment ayant eu et/ou ayant toujours une vocation agricole
 - Application de la loi Barrière
 - Parcelles cadastrées (PCI vecteur 2022 - CRIGE PACA)
 - Bâtiments cadastrés (PCI vecteur 2022 - CRIGE PACA)
 - Bâtiments non cadastrés

- Zonage du PLU**
- Ua (H)
 - Uaa (H)
 - Ub
 - Ub (L)
 - Ucamp (L)
 - Ucampus
 - Ud
 - Ue
 - Uea
 - Ueb
 - Uec
 - Ued
 - Uep
 - Uep (L)
 - Uepd
 - Um
 - Um (L)
 - AuA (L)
 - AuB (L)
 - AuB (H)
 - AuEd
 - A
 - A (J)
 - A (L)
 - Aep (L)
 - Ap
 - Ap (L)
 - N
 - N (L)
 - Nd

Légende :

Ua (H) : Zone urbaine correspondant aux parties anciennes de Tallard et aux faubourgs en périphérie du centre ancien, soumise aux règles du secteur "Noyau historique et les faubourgs" de l'AVAP/SPR
 Uaa (H) : Zone urbaine correspondant au centre ancien historique, soumise aux règles du secteur "Noyau historique et les faubourgs" de l'AVAP/SPR
 Ub : Zone urbaine correspondant aux extensions récentes de l'urbanisation
 Ub (L) : Zone urbaine correspondant aux extensions récentes de l'urbanisation, soumise aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR
 Ucamp (L) : Zone urbaine correspondant au camping de Chêne, soumise aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR
 Ucampus : Zone urbaine correspondant à la zone de l'aérocampus
 Ud : Zone urbaine équipée et réservée à la piste d'envol et aux installations et constructions civiles et militaires de l'aérodrome
 Ue : Zone urbaine destinée aux activités économiques
 Uea : Zone urbaine destinée aux activités économiques correspondant au secteur de Côte Jalla
 Ueb : Zone urbaine destinée aux activités économiques correspondant au secteur Moulin de Gilles
 Uec : Zone urbaine destinée aux activités économiques correspondant aux zones d'activités économiques Est et Ouest de la RN85
 Ued : Zone urbaine destinée aux activités économiques. Secteur du Petit Collet
 Uep : Zone urbaine réservée aux équipements d'intérêt collectif et services publics et aux activités connexes
 Uep (L) : Zone urbaine réservée aux équipements d'intérêt collectif et services publics et aux activités connexes, soumise aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR
 Uepd : Zone urbaine réservée aux équipements d'intérêt collectif et services publics et aux activités connexes - Centre technique communal
 Um : Zone urbaine réservée aux établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale
 Um (L) : Zone urbaine réservée aux établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale, soumise aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR
 AuA (L) : Zone à urbaniser. Secteur de la Garenne, soumise aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR
 AuB (L) : Zone à urbaniser. Secteur du collège, soumise aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR
 AuB (H) : Zone à urbaniser. Secteur des Hauts de Tallard, soumise aux règles du secteur "Noyau historique et les faubourgs" de l'AVAP/SPR
 AuEd : Zone à urbaniser destinée aux activités économiques. Secteur des Boulangeons
 A : Zone agricole
 A (J) : Zone agricole soumise aux règles du secteur "Les jardins de la conquête" de l'AVAP/SPR
 A (L) : Zone agricole soumise aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR
 Aep (L) : Zone agricole destinée aux équipements publics techniques liés aux réseaux et infrastructures, soumise aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR
 Ap : Zone agricole protégée
 Ap (L) : Zone agricole protégée soumise aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR
 N : Zone naturelle
 N (L) : Zone naturelle soumise aux règles du secteur "La lisière urbaine" de l'AVAP/SPR
 Nd : réservée à la piste d'envol et aux installations civiles et militaires de l'aérodrome

ID	Description de l'opération	Commune de Tallard	Superficie (m²)	Volume (m³)	Surface cadastrée (m²)
001	Création d'un bassin de rétention pour les eaux pluviales et eaux de ruissellement	Commune de Tallard	0,2		4200
002	Équipement public (bancs, éclairage, mobilier urbain)	Commune de Tallard	0,2		917
003	Équipement du chemin rural P2	Commune de Tallard	0,2		12 24 31
004	Équipement du chemin rural P3	Commune de Tallard	0,2		12 24 31
005	Équipement du chemin rural P4	Commune de Tallard	0,2		12 24 31
006	Création de parking public	Commune de Tallard	0,2		12 24 31
007	Aménagement des bords de la Chère au sein du site de l'ancien aérodrome	Commune de Tallard	0,2		12 24 31
008	Équipement du chemin rural C10	Commune de Tallard	0,2		12 24 31
009	Équipement de la route départementale	Commune de Tallard	0,2		12 24 31
010	Acquisition d'un terrain pour aggrégation	Commune de Tallard	0,2		12 24 31
011	Acquisition de l'impasse de la Gare et de son accès	Commune de Tallard	0,2		12 24 31
012	Acquisition de la route départementale	Commune de Tallard	0,2		12 24 31
013	Acquisition de la route départementale	Commune de Tallard	0,2		12 24 31
014	Création de parking public	Commune de Tallard	0,2		12 24 31
015	Création de parking public	Commune de Tallard	0,2		12 24 31
016	Création de parking public	Commune de Tallard	0,2		12 24 31
017	Création de parking public	Commune de Tallard	0,2		12 24 31
018	Création de parking public	Commune de Tallard	0,2		12 24 31
019	Création de parking public	Commune de Tallard	0,2		12 24 31
020	Création de parking public	Commune de Tallard	0,2		12 24 31
021	Création de parking public	Commune de Tallard	0,2		12 24 31
022	Création de parking public	Commune de Tallard	0,2		12 24 31
023	Création de parking public	Commune de Tallard	0,2		12 24 31
024	Création de parking public	Commune de Tallard	0,2		12 24 31
025	Création de parking public	Commune de Tallard	0,2		12 24 31
026	Création de parking public	Commune de Tallard	0,2		12 24 31
027	Création de parking public	Commune de Tallard	0,2		12 24 31
028	Création de parking public	Commune de Tallard	0,2		12 24 31
029	Création de parking public	Commune de Tallard	0,2		12 24 31
030	Création de parking public	Commune de Tallard	0,2		12 24 31



DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES (05)
 COMMUNE DE TALLARD (05130)

REVISION GENERALE N°1
 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

